

# AVIS AUX MEMBRES



CANADIAN DERIVATIVES  
CLEARING CORPORATION

CORPORATION CANADIENNE DE  
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

AVIS AUX MEMBRES

No 2002-080

Le 30 août 2002

## ERRATUM

Veillez prendre note que des erreurs se sont glissées dans l'avis aux membres no. 2002-080 émise le 29 août 2002 sur les nouvelles séries d'options commanditées.

Nous vous prions de bien vouloir détruire cette circulaire et les documents sur les nouvelles séries d'options qui l'accompagnaient et de la remplacer par la présente circulaire datée du 30 août 2002 portant le même no 2002-080 qui prendra effet le 3 septembre 2002.

Nous nous excusons des incon vénients que ces erreurs vous auront causés.

\*\*\*\*\*

## OPTIONS COMMANDITÉES NOUVELLES SÉRIES

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD) désirent vous informer qu'à l'ouverture du marché le mardi 3 septembre 2002, les séries suivantes d'options commanditées par Société Générale seront inscrites:

### Bourse de Montréal Inc. – détails

Nouvelles séries sur des classes déjà existantes:

#### AOL Time Warner Inc.

SYMBOLE	C/P	Mois d'échéance	Prix de levée (\$US)	Code du prix de levée	Unité de négociation
QAN	C	septembre 2003	14,00	K	0,1

Tour de la Bourse  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : (514) 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Internet : www.m-x.ca

Tour de la Bourse  
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9  
Telephone: (514) 871-2424  
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353  
Website: www.m-x.ca

**ATI Technologies Inc.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QAT</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>10,00</b>	<b>B</b>	<b>0,1</b>
<b>QAT</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>12,00</b>	<b>I</b>	<b>0,1</b>

**BCE Inc.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QBC</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>23,00</b>	<b>P</b>	<b>0,2</b>

**Banque canadienne Impérial de Commerce**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QCM</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>36,00</b>	<b>O</b>	<b>0,2</b>
<b>QCM</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>42,00</b>	<b>Y</b>	<b>0,2</b>

**Bombardier Inc.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QBO</b>	<b>P</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>8,00</b>	<b>P</b>	<b>0,1</b>
<b>QBO</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>9,00</b>	<b>R</b>	<b>0,1</b>

**Celestica Inc.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QCT</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>35,00</b>	<b>G</b>	<b>0,05</b>
<b>QCT</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>41,00</b>	<b>W</b>	<b>0,05</b>

**Cisco Systems**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$US)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QCO</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>12,00</b>	<b>I</b>	<b>0,1</b>
<b>QCO</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>15,00</b>	<b>C</b>	<b>0,1</b>

**Dell Computer**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$US)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QDW</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>28,00</b>	<b>B</b>	<b>0,1</b>

**Diamonds Trust Series I**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$US)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QRK</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>77,00</b>	<b>E</b>	<b>0,1</b>
<b>QRK</b>	<b>P</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>77,00</b>	<b>E</b>	<b>0,1</b>
<b>QRK</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>90,00</b>	<b>R</b>	<b>0,1</b>
<b>QRK</b>	<b>P</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>90,00</b>	<b>R</b>	<b>0,1</b>

**Dow Jones Euro Stoxx 50 Index**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QEE</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>2850,00</b>	<b>A</b>	<b>0,002</b>

**Intel Corp.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$US)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QIN</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>16,00</b>	<b>M</b>	<b>0,1</b>
<b>QIN</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>19,00</b>	<b>S</b>	<b>0,1</b>

**JDS Uniphase Canada Ltd**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QJD</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>5,00</b>	<b>A</b>	<b>0,1</b>

**Merck and Co.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$US)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QMR</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>46,00</b>	<b>E</b>	<b>0,1</b>
<b>QMR</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>54,00</b>	<b>X</b>	<b>0,1</b>

**Microsoft Corp.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$US)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QSE</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>45,00</b>	<b>I</b>	<b>0,1</b>
<b>QSE</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>53,00</b>	<b>V</b>	<b>0,1</b>

**Nokia**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$US)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QNK</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>15,00</b>	<b>C</b>	<b>0,1</b>

**Nortel networks Corp.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QNL</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>2,00</b>	<b>Y</b>	<b>0,2</b>

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : (514) 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Internet : www.m-x.ca

**Tour de la Bourse**  
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9  
Telephone: (514) 871-2424  
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353  
Website: www.m-x.ca

**Pfizer Inc.**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée (\$CAN)</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QPF</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>30,00</b>	<b>F</b>	<b>0,2</b>
<b>QPF</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>35,00</b>	<b>G</b>	<b>0,2</b>

**S&P 500 Index™**

<b>SYMBOLE</b>	<b>C/P</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Prix de levée</b>	<b>Code du prix de levée</b>	<b>Unité de négociation</b>
<b>QSS</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>800,00</b>	<b>D</b>	<b>0,005</b>
<b>QSS</b>	<b>C</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>950,00</b>	<b>H</b>	<b>0,005</b>
<b>QSS</b>	<b>P</b>	<b>septembre 2003</b>	<b>1000,00</b>	<b>R</b>	<b>0,005</b>

Pour de plus amples informations sur les classes et séries d'options commanditées par Société Générale veuillez voir les spécifications détaillées ci-jointes.

**CCCPD – détails**

Veuillez trouver ci-dessous les intervalles de garantie pour les nouvelles séries d'options commanditées par Société Générale:

<b>NOUVEAU SYMBOLE</b>	<b>INTERVALLE DE GARANTIE</b>
QAN	27,22
QAT	22,55
QBC	13,69
QBO	17,88
QRK	6,43
QCT	35,64
QCM	11,28
QCO	21,99
QEE	15,52
QDW	16,92
QIN	21,12
QJD	30,95
QMR	16,29
QSE	17,80
QNK	34,41
QNL	31,87
QPF	19,33
QSS	11,65

Puisque les options commanditées sont des options de type européen, elles ne peuvent être levées qu'à la date d'échéance.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Léon Bitton, vice-président, Recherche et développement au (514) 871-3583 ou votre bureau local de la CCCPD.

Roger Warner  
Directeur des opérations

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : (514) 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Internet : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

**Tour de la Bourse**  
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9  
Telephone: (514) 871-2424  
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353  
Website: [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

**AOL Time Warner Inc.**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	AOL Time Warner Inc. (NYSE: AOL)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	14,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QANIK
<b>Code externe</b>	QANI03C14.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600076
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion et multipliée par le taux de fermeture du \$CAN.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

**ATI Technologies Inc.**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	ATI Technologies Inc. (TSX : ATY)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	12,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QATII
<b>Code externe</b>	QATI03C12.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600266
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

**ATI Technologies Inc.**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	ATI Technologies Inc. (TSX : ATY)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	10,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QATIB
<b>Code externe</b>	QATI03C10.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500268
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.



## BCE Inc.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	BCE Inc. (TSX : BCE)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	23,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/5 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QBCIP
<b>Code externe</b>	QBCI03C23.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400295
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

**Bombardier Inc.**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Bombardier Inc. (BBD.B) – Toronto
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	9,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QBOIR
<b>Code externe</b>	QBOI03C9.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500128
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.



## Bombardier Inc.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Bombardier Inc. (BBD.B) – Toronto
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	8,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QBOUP
<b>Code externe</b>	QBOU03P8.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600126
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.



## Canadian Imperial Bank of Commerce

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Canadian Imperial Bank of Commerce (CM) – Toronto
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	42,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/5 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QCMY
<b>Code externe</b>	QCMY03C42.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500250
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.



## Canadian Imperial Bank of Commerce

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Canadian Imperial Bank of Commerce (CM) – Toronto
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	36,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/5 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QCMIO
<b>Code externe</b>	QCMIO3C36.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400253
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

**Celestica Inc.**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Celestica Inc. (CLS) – Toronto
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	41,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/20 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QCTIW
<b>Code externe</b>	QCTI03C41.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600217
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

**Celestica Inc.**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Celestica Inc. (CLS) – Toronto
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	35,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/20 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QCTIG
<b>Code externe</b>	QCTI03C35.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500219
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

**Cisco Systems Inc.**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Cisco Systems (CSCO) – Nasdaq
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	15,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QCOIC
<b>Code externe</b>	QCOI03C15.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A700132
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.



## Cisco Systems Inc.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Cisco Systems (CSCO) – Nasdaq
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	12,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QCOII
<b>Code externe</b>	QCOI03C12.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600134
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Dell Computer Corp

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Dell Computer Corp (DELL) – Nasdaq
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	28,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QDWIB
<b>Code externe</b>	QDWI03C28.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400808
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### DIAMONDS Trust Series I

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Diamonds Trust Series I (AMEX : DIA)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	90,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QRKIR
<b>Code externe</b>	QRKI03C90.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600209
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre le niveau de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion et multipliée par le taux de fermeture du \$CAN.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### DIAMONDS Trust Series I

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Diamonds Trust Series I (AMEX : DIA)
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	90,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QRKUR
<b>Code externe</b>	QRKU03P90.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A800205
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et le niveau de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation, multipliée par le ratio de conversion et multipliée par le taux de fermeture du \$CAN.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### DIAMONDS Trust Series I

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Diamonds Trust Series I (AMEX : DIA)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	77,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QRKIE
<b>Code externe</b>	QRKI03C77.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500201
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre le niveau de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion et multipliée par le taux de fermeture du \$CAN.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### DIAMONDS Trust Series I

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Diamonds Trust Series I (AMEX : DIA)
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	77,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QRKUE
<b>Code externe</b>	QRKU03P77.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A700207
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et le niveau de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation, multipliée par le ratio de conversion et multipliée par le taux de fermeture du \$CAN.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Dow Jones Euro Stoxx 50 Index

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Dow Jones EURO STOXX 50 Index (SX5E)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	2850
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/500 <sup>ième</sup> de la valeur d'un point d'indice
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QEEIA
<b>Code externe</b>	QEEI03C2850.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400238
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/EURO.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de midi de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Intel Corp

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Intel Corp (INTC) – Nasdaq
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	19,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QINIS
<b>Code externe</b>	QINI03C19.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600084
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Intel Corp

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Intel Corp (INTC) – Nasdaq
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	16,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QINIM
<b>Code externe</b>	QINI03C16.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500086
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### JDS Uniphase Canada Ltd

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	JDS Uniphase Canada Ltd (TSX : JDU)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	5,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QJDIA
<b>Code externe</b>	QJDI03C5.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600282
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Merck & Co Inc.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Merck & Co Inc. (MRK) - NYSE
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	54,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QMRIX
<b>Code externe</b>	QMRI03C54.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500037
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Merck & Co Inc.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Merck & Co Inc. (MRK) - NYSE
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	46,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QMRIE
<b>Code externe</b>	QMRI03C46.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400030
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Microsoft Corp

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Microsoft Corp (MSFT) – Nasdaq
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	53,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QSEIV
<b>Code externe</b>	QSEI03C53.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A600092
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Microsoft Corp

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Microsoft Corp (MSFT) – Nasdaq
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	45,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QSEII
<b>Code externe</b>	QSEI03C45.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500094
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Nokia OYJ

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Nokia OYJ (NOK) - NYSE
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	15,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QNKIC
<b>Code externe</b>	QNKI03C15.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400048
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Nortel Networks Corp.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Nortel Networks Corp. (TSX: NT)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	2,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/5 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QNLII
<b>Code externe</b>	QNLII03C2.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A800106
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Pfizer Inc.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Pfizer Inc. (PFE) - NYSE
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	35,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/5 <sup>ème</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QPFIG
<b>Code externe</b>	QPFI03C35.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500052
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### Pfizer Inc.

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Pfizer Inc. (PFE) - NYSE
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	30,00\$ US
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/5 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QPFIF
<b>Code externe</b>	QPFI03C30.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400055
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### S&P 500 Index™

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Indice S & P 500 (SPX)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	950
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/200 <sup>ième</sup> de la valeur d'un point d'indice
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QSSIH
<b>Code externe</b>	QSSI03C950.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AA00226
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### S&P 500 Index™

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Indice S & P 500 (SPX)
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	800
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/200 <sup>ième</sup> de la valeur d'un point d'indice
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QSSID
<b>Code externe</b>	QSSI03C800.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A900229
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.

## Série d'option commanditée

### S&P 500 Index™

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Indice S & P 500 (SPX)
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	1000
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/200 <sup>ième</sup> de la valeur d'un point d'indice
<b>Première journée de négociation</b>	3 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QSSUR
<b>Code externe</b>	QSSU03P1000.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AB00224
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation multipliée par le ratio de conversion multipliée par le taux de change \$CAN/\$US.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Taux de fermeture de la Banque du Canada
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.